

Stéphane Ravaille

Professeur Agrégé d'économie gestion

Président de l'UTL34

Agde le 19 novembre 2011

A l'attention de Mesdames et Messieurs les membres de l'UTL,

Convocation aux Assemblées Générales

Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e)

Vu l'article 8 de nos statuts, les articles 7,8, 9 et 10 du règlement intérieur de notre association,

J'ai l'honneur et le grand plaisir de vous inviter à assister à L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) ainsi qu'à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'Université du Temps Libre du Bas Languedoc qui auront lieu le :

Samedi 10 décembre 2011 – à partir de 09 H 30
Centre Ulysse – Auditorium - Lamalou les bains

Vous voudrez bien vous munir de votre carte d'adhérent. Cette présente tient lieu de convocation, conformément au règlement intérieur en vigueur. Elle est affichée dans tous les centres. **Votre carte d'adhérent fait foi pour montrer que vous êtes à jour de votre cotisation. Elle est donc indispensable.**

Si vous ne pouvez pas vous rendre à ces AG, vous pouvez participer aux décisions **en utilisant un pouvoir à demander au Vice Président de votre site** ou à télécharger sur notre site Internet (www.utl34.fr) et à remettre, dûment rempli, au vice président de votre site ou à la personne de votre choix.

L'ordre du jour de l'AGE sera le suivant :

- 1- Modification de **l'article 4** des statuts (renvoi au règlement intérieur (RI) pour l'Agrément)
- 2- Modification de **l'article 6** des statuts (Distinctions claires des catégories de membres)
- 3- Modification de **l'article 7** des statuts (Radiation – inclure les membres d'honneur ; renvoi au RI)
- 4- Modification et réécriture de **l'article 8** relatif aux AG (Tous les membres peuvent voter et être élus – renvoi au RI pour l'ordre du jour)
- 5- Modification de **l'article 11** – membres du Bureau (renvoi au RI pour le rôle du bureau)

Ordre du jour de l'AGO sera le suivant :

- 1- Rapport moral du Président du 01/09/2010 au 31/08/2011 ;
- 2- Rapport financier du Trésorier du 01/09/2010 au 31/08/2011 ;
- 3- Election d'un nouveau Conseil d'Administration pour 3 ans
- 4- Questions diverses.

NB : Questions diverses : Il ne sera répondu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qu'aux seules questions portées au préalable et au moins une semaine à l'avance à notre connaissance, par écrit.

P.S. : Vous trouverez sur notre site Internet des documents d'informations relatifs à cette AGO dès que l'expert comptable nous les aura fournis.

Le Président,
Stéphane Ravaille